

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 DECEMBRE 2016

Présents : Bernadette Bardet, Martial Cantin, Laetitia Caron, Jean-Paul Cordenod, Jean-Michel Curnillon, Jacques Gauge, Maryline Harnal, Olivier Joly, Yannick Laurent, Robert Maréchal, Frank Meurou, Alain Moncel, Paul Fauvet, Mayse Puddu, Jean-Louis Revel, Emile Stutz, Katinka Sutter, Monique Wiel

Excusés : Frédéric Boudouresque, Frédéric Chabert, Dominique Goudard, Jean-Luc Leboeuf, Pascale Paré, Christophe Puvilland, Géraldine Ramakers, Philippe Robin,

Frédéric Chabert, excusé, donne pouvoir à Frank Meurou
Christophe Puvilland, excusé, donne pouvoir à Paul Fauvet
Géraldine Ramakers, excusée, donne pouvoir à Katinka, Sutter

Convocation et affichage : 26 décembre 2016

Le quorum étant atteint (14 membres au minimum), la séance peut avoir lieu.

Secrétaire de séance : Alain MONCEL

Ouverture de la séance sous la présidence de Monique Wiel, Maire, à 18h05.

Election des conseillers communautaires à la communauté d'agglomération du bassin de Bourg en Bresse.

Un titulaire et un suppléant ont été élus le 26 octobre 2016 pour représenter la commune de Val-Revermont au sein du prochain Conseil Communautaire. Or la composition du conseil de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg en Bresse n'a pas pris en compte les dispositions de l'article 11 de la loi n° 2016-1500 du 8 novembre 2016 tendant à permettre le maintien des communes associées en cas de création de commune nouvelle.

Cet article prévoit qu'en cas de fusion d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, lorsque le périmètre issu de la fusion comprend une commune nouvelle qui a été créée après le dernier renouvellement général des conseils municipaux et que le nombre de sièges de conseillers communautaires qui lui sont attribués en application de l'article L 5211-6-1 est inférieur au nombre des anciennes communes qui ont constitué la commune nouvelle, il est procédé, jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal, à l'attribution au bénéfice de la commune nouvelle d'un nombre de sièges supplémentaires lui permettant d'assurer la représentation de chacune des anciennes communes.

Aussi, la commune de Val-Revermont doit disposer de deux conseillers communautaires au sein de la future communauté d'agglomération.

Le conseil communautaire de l'agglomération du bassin de Bourg en Bresse compte donc 119 sièges jusqu'en 2020.

Pour information, la commune nouvelle de Nivigne et Suran, réunissant les communes de Germagnat et de Chavannes sur Suran au 1^{er} janvier 2017, disposera également de deux conseillers communautaires.

Le nombre des conseillers communautaires étant supérieur à un, il n'y a pas lieu de désigner des suppléants.

Election des 2 conseillers communautaires, selon un scrutin de liste, à bulletin secret.
Appel à candidature : Jean-Louis Revel et Monique Wiel sont candidats.
Pas d'autres candidats.

Emilie Stutz et Olivier Joly procèdent au dépouillement

Votants : 21 (18 présents et 3 pouvoirs).

Résultats :

Jean Louis Revel et Monique Wiel : 20 pour.

Blanc : 1

Jean-Louis Revel et Monique Wiel sont élus pour représenter la commune de Val-Revermont au conseil de la communauté d'agglomération du bassin de bourg en Bresse.

Questions diverses : néant

Clôture de la séance à 18h20.

-